

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014 à 20 h00

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit octobre à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur GUERIN Didier, Adjoint au Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Annick PIEDERRIERE, Fabienne SAVATIER, Dominique MAILLET, Nathalie GUILBERT et Maud ROBIN.

Messieurs Alain LEFEUVRE (arrivé à 21h30), Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Daniel HENRY, Philippe BARGAIN, Claude PIEL, Gilles RUELLAND et Stéphane DANION conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : Mmes Elise JOSCHT, Alice BERTRAND et Nadia MONNIER, Mrs Dominique PERRICHOT et François LE COMTE

Ayant donné pouvoir : Mme Elise JOSCHT à Mme Nathalie GUILBERT, Mme Alice BERTRAND à Mr Didier GUERIN, Mme Nadia MONNIER à Mr Alain LEFEUVRE, Mr Dominique PERRICHOT à Mme Annick PIEDERRIERE.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier GUERIN, adjoint au Maire demande, après lecture, l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2014 et propose de nommer Mme Dominique MAILLET, secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2014 et nomme Mme Dominique MAILLET, secrétaire de séance.

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA MOUTTE » : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la société NEGOCIM a obtenu le 22 janvier 2013 un permis d'aménager pour le lotissement « Taillis du Grand Fouché ». Mais compte-tenu du marché de l'immobilier peu favorable et de la réticence des banques à accorder des crédits, Mr NOINSKI a souhaité abandonner le projet.

La commune a alors décidé de reprendre ce dossier et a créé un lotissement communal dit « Résidence de la Moutte » en début d'année 2014.

Une consultation a été lancée le 29 septembre 2014 auprès de 3 bureaux d'études pour la réalisation d'un lotissement d'environ 20 lots.

TYPE DE MISSION	ELEMENTS DE MISSION	QUARTA	GEOMAT	SARL Xavier NICOLAS
FONCIERE	topographie et Bornage périmétrique	1 950.00 €	2 000.00 €	1 700.00 €
	Bornage des lots et division foncière	6 320.00 €	6 500.00 €	5 900.00 €
URBANISME PAYSAGE	Schéma d'aménagement	1 700.00 €	1 600.00 €	1 500.00 €
	Avant-Projet	1 630.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €
	Dépôt du permis d'aménager	3 230.00 €	3 500.00 €	2 900.00 €
TOTAL H.T.		14 830.00 €	14 800.00 €	13 200.00 €

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire propose de retenir la proposition de la SARL Xavier NICOLAS, mieux disante d'un montant de 13 200.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦de retenir la proposition de la SARL Xavier NICOLAS d'un montant de 13 200.00 € H.T.
- ♦d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES ENTREES NORD (RD 773) ET EST (RD 38) : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire rappelle la délibération du 29 juillet 2014 qui décidait d'engager une étude d'aménagement urbain pour les deux entrées principales du bourg : l'entrée Nord (RD n°773) route de Gaël et l'entrée Est (RD n°38) route de Plélan.

La consultation a été lancée le 04 septembre 2014 avec une remise des offres pour le vendredi 03 octobre 2014 à 12h. 08 bureaux d'études ont répondu à la consultation. La commission appel d'offres s'est réunie les 06 et 10 octobre 2014. A l'issue de la 1ère analyse, conformément au règlement de consultation, quatre candidats ont été admis à une audition le jeudi 16 octobre 2014.

Au vu des critères et du rapport d'analyse, la commission appel d'offres a décidé de retenir la proposition de l'Atelier Courchinoux d'un montant de 6 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦de valider le choix de la commission appel d'offres
- ♦d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015 – opération n°289 « Etude aménagement agglomération »
- ♦d'autoriser Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au dossier
- ♦d'autoriser Mr le Maire à faire des demandes de subventions

ZONE ARTISANALE « LA CROIX DU HOUX

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a racheté un lot dans la zone artisanale « La Croix du Houx ». Il a été décidé de diviser ce lot en deux.

Une consultation a été lancée auprès de 3 sociétés pour le document d'arpentage, la préparation de la déclaration préalable et la maîtrise d'œuvre.

	Quarta	Prigent	Bunel
Document d'arpentage et DP	731,18 €	1 450,00 €	1 270,00 €
Maîtrise d'œuvre	2 200,00 €	1 500,00 €	
TOTAL	2 931,18 €	2 950,00 €	1 270,00 €

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire propose de retenir la proposition de la société Quarta, mieux disante, d'un montant de 2 931.18 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦de retenir la proposition de la société Quarta, mieux disante, d'un montant de 2 931.18 € H.T.
- ♦d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DES SANITAIRES PUBLICS DU BOURG

La commune de Paimpont est située au cœur de Brocéliande. Elle attire de plus en plus de visiteurs de tous horizons (environ 200 000 /an). Grâce à ses multiples attraits touristiques et naturels, la renommée de Paimpont est à la fois régionale, nationale voire internationale.

Avec l'ouverture de « LA PORTE DES SECRETS » le tourisme à Paimpont a pris une dimension très importante. Cet équipement touristique et culturel reçoit 60 000 visiteurs par an avec un pic d'activité d'avril à septembre. Cette fréquentation croissante (+30% en 2 ans) participe au dynamisme du territoire et joue un rôle majeur dans l'économie locale. Si la Porte des Secrets a des retombées touristiques indéniables et croissantes pour la commune qui affirme au travers de cet équipement et de ses sites légendaires son identité touristique, ceci n'est pas sans créer des contraintes. C'est pourquoi les élus ont décidé de réaliser un contrat d'objectifs qui permettra de réaliser une étude globale sur l'aménagement du bourg.

Certains équipements souffrent de la fréquentation touristique notamment les sanitaires publics dans l'agglomération. En effet, ceux-ci sont devenus vétustes et ne répondent pas aux normes d'accessibilité. De plus, le flux important de personnes généré par le tourisme entraîne des problèmes d'entretien, de fonctionnalité et d'hygiène surtout en période estivale.

En septembre dernier, la commission bâtiment a fait un état des lieux de ce bâtiment et a conclu que des travaux de restructurations et de mise aux normes s'imposaient. Ces travaux permettront tant aux habitants qu'aux visiteurs de trouver un lieu agréable et aux normes.

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux. Il précise que compte-tenu de la vocation de bâtiment, une subvention dans le cadre de la clause de renégociation du contrat de territoire sera sollicitée auprès de la Communauté des Communes de Brocéliande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des sanitaires publics
- ♦ de solliciter une subvention dans le cadre de la clause de renégociation du contrat de territoire auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande
- ♦ de s'engager à inscrire au budget primitif 2015 les crédits nécessaires à l'opération
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances rappelle que l'ouverture de la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole pour un tirage maximum de 100 000€ est arrivée à échéance.

Une consultation auprès d'organismes bancaires a été lancée pour un tirage maximum de 100 000 €.

Seul le Crédit Agricole a répondu.

Etablissements bancaires	Montant	Durée	Taux d'intérêt	Règlement des intérêts	Frais de dossier
Crédit Agricole	100 000 €	1 an	Euribor 3 mois moyenné majoré de 2% soit 2,19%	au trimestre	Frais de dossier : 200 € Commission d'engagement : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole pour l'ouverture de la ligne de la trésorerie.

LOCATION DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal que Mr Chevalier a créé la société « L'escargot de Brocéliande ». Pour démarrer son activité de transformation d'escargots, Mr Chevalier a sollicité la commune pour utiliser la salle polyvalente les mercredi et jeudi du 1er novembre 2014 au 1er février 2015.

Les services vétérinaires ont été consultés pour la création de ce laboratoire temporaire et ont émis un avis favorable à cette utilisation. Cependant, Mr Chevalier devra se conformer à des règles qui seront consignées dans la convention qui sera signée entre la commune et la société « L'escargot de Brocéliande ». Le projet de convention a reçu l'accord des services vétérinaires.

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire propose de donner son accord à cette utilisation moyennant un tarif de 60€ par jour d'occupation de la cuisine de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer la cuisine de la salle polyvalente du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} février 2015 à la société « L'escargot de Brocéliande » moyennant un tarif journalier de 60€ et la signature de la convention.

VENTE UEBEL/COMMUNE DE PAIMPONT

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire rappelle la délibération du 19 juin 2013 qui validait les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique du 31 mai au 17 juin 2013.

Il convient désormais de procéder au déclassement de la partie à aliéner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦de procéder au déclassement d'une partie du chemin rural au lieu-dit « le Château du Bois » soit 33m2 conformément au plan de division.
- ♦d'autoriser Mr le Maire à aliéner cette portion de chemin rural conformément aux conditions de la délibération du 05 décembre 2012
- ♦d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire expose la demande reçue de Maître Benoît PICHEVIN le 14 octobre 2014 relative à une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien sis 05, rue du Roi Arthur et cadastré AX n°595.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain pour le bien cadastré AX n°595 sis au 05, rue du Roi Arthur.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT

Mr Didier GUERIN, adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal qu'une Directive Cadre Européenne impose le bon état écologique des cours d'eau. Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust décide de lancer une étude sur 325 km de cours d'eau sur le bassin versant de l'Yvel-Hyvet afin de connaître l'état de santé de ses cours d'eau. Le bureau d'études Setude (anciennement SEEGT) a réalisé cet inventaire pendant un an.

C'est pourquoi le syndicat mixte du grand bassin de l'Oust a organisé une enquête publique du 1er au 31 octobre 2014 en vue de déclarer l'intérêt général et d'autoriser au titre de la loi sur l'eau les travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Yvel-Hyvet dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA).

Les conseils municipaux sont invités à donner leur avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autoriser au titre de la loi sur l'eau les travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Yvel-Hyvet dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA).

SIAEP DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du syndicat intercommunal des eaux de la forêt de Paimpont doit être approuvé par le conseil municipal.

Après s'être fait présenter le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du syndicat intercommunal des eaux de la forêt de Paimpont, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ledit rapport.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE MAURON : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Mauron doit être approuvé par le conseil municipal.

Après s'être fait présenter le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Mauron, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ledit rapport.

La séance est levée à 22h.